

Rapport

*Consultation publique sur les plans
d'aménagement forestier intégré opérationnels
des travaux non commerciaux des unités
d'aménagement des Laurentides*

Avril 2014

3 juin 2014 (mis à jour 20 juin 2014)

1. Contexte légal

Le 25 février 2014, M. François Lapalme, directeur de la Direction des opérations intégrées de Laval-Lanaudière-Laurentides du MFFP demandait à la Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides d'organiser une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et opérationnels (PAFI-O) des travaux non commerciaux des unités d'aménagement 61-51, 61-52, 64-51 et 64-52 (*annexe 1*).

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier stipule que la consultation publique est tenue par l'organisme responsable de la mise en place des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire. La Conférence régionale des élus des Laurentides a confié ce mandat à sa commission des ressources naturelles et du territoire. La période de consultation pour le PAFI-O était du 14 avril 2014 au 9 mai 2014.

2. Objectifs de la consultation

La consultation publique a pour objectifs :

- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'y intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

3. Principes devant guider la consultation

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré est guidée par les principes suivants :

- la transparence et l'objectivité;
- un environnement réceptif pour que la population puisse exprimer ses commentaires;
- la facilité d'accès à l'information et la qualité de la publicité entourant l'activité de consultation destinée à la population;
- un contact direct et personnalisé avec les personnes ou les groupes visés afin de mieux comprendre les intérêts, valeurs et besoins et en tenir compte dans les plans;
- la recherche de l'intérêt public.

4. Déroutement de la consultation

Des avis publics (*annexe 2*) ont été publiés dans les hebdomadaires régionaux par la DGR EMM-LLL. Un communiqué de presse émis par la CRNTL a été diffusé dans la semaine du 14 avril (*annexe 4*). La Commission a acheminé une copie de l'avis public aux divers partenaires régionaux dont le territoire est affecté par la planification des travaux proposés :

- Les organismes membres des diverses TGIRT;
- Les MRC concernées;
- Les municipalités locales concernées;
- Les gestionnaires des territoires fauniques structurés (zecs, pourvoiries et réserves fauniques);
- Les associations de riverains connues et concernées via le Conseil régional en environnement des Laurentides;
- Les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement;
- Les organismes de bassin versant;
- Les titulaires de bail de droits exclusifs de piégeage concernés.

La Commission a rendu disponible les documents de consultation à son bureau situé à Mont-Laurier. Le site web de la CRNTL et de la CRÉ des Laurentides dirigeait les intéressés sur le site du ministère.

Deux séances de consultations publiques se sont tenues, le 22 avril à Saint-Faustin-Lac-Carré et le 24 avril à Mont-Laurier. Les comptes rendus de ces rencontres apparaissent en annexe (*annexe 5*). Les documents ont été également déposés lors des rencontres des TGIRT Nord du 17 mars et TGIRT Sud du 27 mars.

Un registre de consultation a été tenu aux bureaux de Mont-Laurier et Mont-Tremblant de l'unité de gestion des Laurentides du MFFP. Un registre de consultation a été également tenu au bureau de la Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides.

5. Bilan de la consultation publique (mis à jour le 20 juin 2014)

Dates de la consultation publique : 14 avril au 9 mai 2014		
Rencontres d'information :		
Date :	22 avril 2014	24 avril 2014
Lieu :	Saint-Faustin-Lac-Carré	Mont-Laurier
Nombre de participants	20	23
Nombre de personnes ayant consulté les plans dans les bureaux de la CRNTL :	2	
Nombre de personnes ayant consulté les plans dans les bureaux du MRN :	2	
Nombre d'appels reçus :	6	
Nombre de commentaires en ligne sur le site du MRN :	5	
Nombre de documents déposés :	3 (APL, RZHL et la Coaliton pour la préservation du mont Kaaikop)	

6. Bilan de la consultation publique

Commentaires	UA	Modification demandée	Recommandation de la CRNTL
<i>Commentaires relevés sur le site web du MRN</i>			
SÉPAQ M. Yannick Dufour	61-51 61-52 64-52	La protection des lacs ainsi que leurs tributaires immédiats représente un enjeu important notamment pour les lacs à omble de fontaine qui sont généralement plus sensibles. Une étude récente dans les Laurentides « Rôle et importance des petits cours d'eau pour les alevins d'omble de fontaine dans les Hautes-Laurentides » tend à démontrer entre autres que les ruisseaux intermittents ont autant d'importance que ceux permanents pour les alevins. Une protection adéquate des cours d'eau surtout ceux associés à nos lacs stratégiques doit être prise en compte notamment lors des travaux de scarification.	Cet élément doit être traité à titre d'objectif local d'aménagement de la TGIRT. Une mesure d'harmonisation générique peut être proposée
			Un VOIC peut être retenu par le MFFP, le cas échéant
			Cet élément peut être également traité dans le futur RADF, le cas échéant
		Les travaux d'EPC peuvent avoir un impact majeur sur l'habitat du petit gibier. Ce type de chasse est d'ailleurs de plus en plus populaire dans la réserve faunique. L'application de traitements pré-commerciaux permettant de maintenir des habitats.	
RZHL M. Jean-Marc Bélanger	64-51	Tributaires à omble de fontaine : Aucune préparation de terrain, de débroussaillage et de dégagement de plantations dans les bandes de 20 m de tous les cours d'eau cartographiés intermittents et de tous les cours d'eau non cartographiés qui sont des tributaires de plans d'eau, de rivière ou ruisseau à omble de fontaine	Cet élément doit être traité à titre d'objectif local d'aménagement de la TGIRT. Une mesure d'harmonisation générique peut être proposée
			Un VOIC peut être retenu par le MFFP, le cas échéant
			Cet élément peut être également traité dans le futur RADF, le cas échéant

Commentaires	UA	Modification demandée	Recommandation de la CRNTL
		Identifier les chemins pour lesquels des travaux seront nécessaires pour accéder aux sites à entretenir et informer chaque CA de Zec . Identifier les zones d'aménagement intensif choisies (AIPL retenu).	Appliquer le mécanisme de communication de la TGIRT
			Le MRN devrait publier l'état d'avancement du concept AIPL
		Aucun travail sylvicole à moins de 200 m des campings sans consentement écrit de la zec. Une entente préalable quant à la date et la durée des travaux est nécessaire.	À discuter en TGIRT
		Les travailleurs qui hébergeront sur le territoire de la zec devront se rapporter au moins une fois au poste d'accueil et identifier les sites retenus et la durée du séjour. Les arbres et arbustes coupés devront être retirés des chemins durant les travaux.	Mécanisme de communication et mesures opérationnelles.
		Aucun travail sylvicole dans les sites d'aires protégées à l'étude	Ne pas investir dans des travaux sylvicoles dans le secteur dont le statut est précaire
Association des résidents du lac Pérodeau et des Cornes M. André Germain Président	64-51	Commentaires sur la coupe forestière émis lors de la consultation publique.	Sujet d'intérêt, mais hors du cadre de la consultation actuelle
		Crainte sur la qualité des travaux et sur la prise en compte adéquate des autres usagers.	Aviser l'Association lors de la consultation sur la coupe commerciale
M. Alain Goupil À titre personnel	64-51 Chantier Mantha	Il n'y a aucune mesure spécifique visant la protection de la qualité de vie des résidents vivant en bordure d'un chantier de coupe. Les risques environnementaux et les impacts sur les résidents sont minimisés. Au plus, on parle de désagréments lors de la réalisation du chantier (bruit et circulation) ou encore à l'impact visuel qu'aura l'aire déboisée sur le tourisme. Les impacts négatifs peuvent se faire sentir durant plusieurs années sur	Assurer un suivi sur la coupe réalisée à l'hiver 2014 au lac Mantha

Commentaires	UA	Modification demandée	Recommandation de la CRNTL
		la population résidente. En outre, il y a ou pas d'évaluation des risques de pollution de la nappe phréatique utilisés comme source d'alimentation en eau potable.	
Municipalité de Wenthworth-Nord M. André Genest, maire	61-51	Prendre en compte la présence de sentiers récréatifs (ski de fond) au futur chantier Canard	Prendre en compte la présence de sentiers, appliquer le RNI et convenir de mesures d'harmonisation à la TGIRT
À titre personnel Mme Isabelle Guinard	64-52	Souhaite un suivi sur la remise en production d'un chantier récent au lac Flood, Lac-du-Cerf	Valider la pertinence de faire des travaux sylvicoles au chantier Flood
Association des pourvoiries des Laurentides M. François Trottier	61-51 64-51 64-52	Précision accrue sur les traitements proposés (seulement 2 types génériques)	
		Prendre en compte la chasse au gros gibier	Mécanisme de communication et mesures d'harmonisation opérationnelles
		Avertir à l'avance	Mécanisme de communication et mesures d'harmonisation opérationnelles
		Prise en compte de certains cours d'eau d'intérêt proposés dans l'étude de la RZHL et l'APL	Cet élément doit être traité à titre d'objectif local d'aménagement de la TGIRT. Une mesure d'harmonisation générique peut être proposée
			Un VOIC peut être retenu par le MFFP, le cas échéant
			Cet élément peut être également traité dans le futur RADF, le cas échéant

Commentaires	UA	Modification demandée	Recommandation de la CRNTL
		Chantiers concernés par la démarche d'identification de futures aires protégées	Ne pas investir dans les travaux sylvicoles dans les secteurs dont le statut est précaire
	Chantier Nasigon	Laisser une bande de 20 m en bordure du chemin afin de créer une obstruction latérale pour protéger l'original	Mesures opérationnelles acceptables
	Chantier St-Denis	Accès par le camp central de la pourvoirie	Respecter les ententes sur la voirie forestière
		Reboisement en épinette et non en pin gris	Valider selon la Stratégie sylvicole PAFIT
	Chantier Canot	Ne pas réparer le chemin d'accès pour contrôler les intrus	Prendre en compte cette préoccupation
	Chantier Cloud	Ne pas réparer le chemin d'accès pour contrôler les intrus	Prendre en compte cette préoccupation
	Chantier Baker	Pertinence d'investir dans un peuplement de mauvaise qualité	Valider selon la stratégie sylvicole du PAFIT
	Chantier Ballard	Pertinence d'investir dans un peuplement de mauvaise qualité	Valider selon la stratégie sylvicole du PAFIT
<i>Avis de la Coaliton pour la préservation du mont Kaaikop (20 juin 2014)</i>			
Coalition pour la préservation du mont Kaaikop	61-51		
	Chantier Lajeunesse	Protection des milieux humides ceinturant le lac Lajeunesse	Visite terrain conjointe MFFP - municipalité
	Chantier Vaillancourt	- Protection d'un corridor faunique - Consultation autochtone	- Visite terrain conjointe MFFP – municipalité - Respect du mécanisme de consultation autochtone
<i>Échanges lors des assemblées publiques</i>			
M. Claude-Alexandre Carpentier	61-51	Déplore le manque d'étude concernant les impacts des travaux sur la faune	Le MFFP doit respecter les règles prévues à la loi lors de la planification des travaux de remise en production

Commentaires	UA	Modification demandée	Recommandation de la CRNTL
M. Gilles Séguin	61-51	Inciter à la prudence lors de la préparation de terrain afin de ne pas décaper le sol	Prendre en compte cet aspect lors de la planification
M. André Genest	61-51	Souhaite que l'harmonisation de la coupe forestière soit terminée avant de proposer une remise en production	Finaliser l'harmonisation des travaux de coupe avant de prévoir les travaux de remise en production
			Tenir des consultations publiques plus fréquentes
M. Éric Paiement	64-51	Souhaite une participation accrue des municipalités locales aux TGIRT	Prévoir une réflexion avec les MRC qui siègent aux TGIRT
M. André Germain	64-51	Souhaite des travaux de remise en production d'une coupe récente (2012-2013) dans le secteur des lacs Pérodeau et Cornes	Valider l'état de la régénération de ce secteur suite à la coupe
Plusieurs citoyens	Région	Diverses craintes concernant la réalisation de chantiers de coupe commerciale	Revenir sur ce sujet lors de la consultation sur les travaux de coupe forestière

7. Commentaires généraux

- L'envoi d'avis ciblé aux organismes concernés doit être maintenu.
- La production et la diffusion de documents vulgarisant le processus de planification et de réalisation des interventions forestières sont souhaitables.
- Les commentaires spécifiques à certains chantiers devraient faire l'objet d'une analyse en TGIRT.
- Les consultations publiques devraient se faire minimalement aux deux ans afin qu'il n'y ait pas un délai trop long entre la consultation et la réalisation des interventions.
- Un rappel doit être fait sur les objectifs de la consultation. Celle-ci vise l'harmonisation des usages et la prise en compte des préoccupations et non la remise en question des droits consentis.

8. Addenda

Lors de la rédaction du rapport sur la consultation publique, un avis reçu a été omis malencontreusement. Ainsi, seulement les représentations verbales émises par les représentants de la Coalition pour la préservation lors de la rencontre publique du mont Kaaikop apparaissent.

Toutefois, la Coalition a acheminé le 9 mai dernier un document écrit concernant la planification de travaux forestiers dans les secteurs des lacs Lajeunesse et Vaillancourt et ce dernier n'apparaît pas au rapport.

La Coalition fait état de la fragilité écologique des milieux humides ceinturant le lac Lajeunesse. En ce qui a trait aux travaux potentiels dans le secteur du lac Vaillancourt, la Coalition déplore l'absence de consultation de la communauté Mohawk représentée par le Conseil de bande de Kahnawake. Elle recommande que les représentants du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) visitent les secteurs visés par les éventuels travaux forestiers non commerciaux avec un représentant de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

Recommandations de la CRNTL

Le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs devrait procéder à une visite conjointe avec la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides avant de finaliser tout projet de travaux sylvicoles non commerciaux dans le secteur des lacs Lajeunesse et Vaillancourt.

Le MFFP doit appliquer le mécanisme de consultation avec les nations autochtones tel que convenu lors des ententes entre le gouvernement du Québec et les nations autochtones.

Cet addenda sera déposé à la prochaine séance de la CRNTL.

ANNEXES

- Annexe 1 : Demande de M. François Lapalme
- Annexe 2 : Avis public
- Annexe 3 : Liste des envois
- Annexe 4 : Communiqué de presse
- Annexe 5 : Compte rendu des rencontres du 22 avril et 24 avril 2014
- Annexe 6 : Avis de l'Association des Pourvoiries des Laurentides
- Annexe 7 : Avis de la Régionale des Zecs des Hautes-Laurentides
- Annexe 8 : Avis de la Coaliton pour la préservation du mont Kaaikop (20 juin 2014)

Montréal, le 25 février 2014

Monsieur Bernard Lapointe
Président
Commission des Ressources naturelles
et du Territoire des Laurentides
440, boul. Albiny-Paquette, bureau 104
Mont-Laurier (Québec) J9L 1K6

**Objet : Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégrés
opérationnels (PAFIO) pour le territoire public des Laurentides**

Monsieur le Président,

Comme il a été convenu avec le ministère des Ressources naturelles dans les mandats qui vous ont été confiés, nous vous sollicitons afin d'organiser une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels (PAFI-O) pour le territoire public des Laurentides. Ces plans couvrent les unités 6151, 6152, 6451 et 6452.

Cette consultation publique que vous réaliserez au nom du ministère des Ressources naturelles doit être faite selon le « *Manuel de consultation publique des plans d'aménagement forestier intégrés* » que vous pourrez consulter à l'adresse Internet suivante :

<http://www.mrmf.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp>

Le but de cette consultation publique est de recueillir les commentaires et préoccupations de la population et des groupes d'intérêts sur les plans préparés par le Ministère. Pour l'année qui vient, nous prévoyons réaliser les consultations publiques en deux phases.

1. Une première consultation viserait uniquement les travaux non-commerciaux (travaux sylvicoles) et se déroulerait entre les mois d'avril et mai 2014.
2. Une seconde consultation porterait sur les travaux commerciaux (coupe de bois) et se déroulerait probablement à partir de la fin août. Les dates de cette consultation vous seront acheminées dans les meilleurs délais.



En terminant, nous croyons qu'une rencontre préparatoire MRN-CRNTL sera nécessaire afin d'analyser certains éléments découlant de l'injonction interlocutoire visant le secteur Legault.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Lapalme', with a long horizontal stroke extending to the right.

François Lapalme, ing.f.

FL/MG/il

Avis public

Ministère des Ressources naturelles
Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides
Conférence régionale des élus des Laurentides

VOTRE OPINION COMPTE!

LA GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES DES LAURENTIDES

PRÉSENTATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS DES TRAVAUX NON COMMERCIAUX DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT 061-51, 061-52, 064-51 ET 064-52

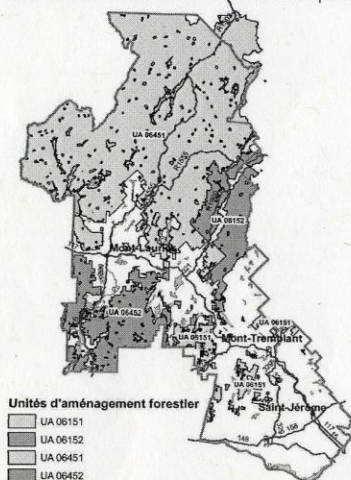
Vous êtes invité à consulter les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels qui prévoient différents travaux de foresterie sur le territoire public des Laurentides.

Les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont préparés par le ministère des Ressources naturelles. Ils comprennent les secteurs d'intervention potentiels. La période de consultation sur les **plans opérationnels** non commerciaux se tient du 14 avril au 9 mai 2014.

Les travaux sylvicoles non commerciaux incluent des travaux de plantation, de préparation de terrain, de débroussaillage, d'éclaircie précommerciale, d'élagage, etc.

Les travaux pourront se faire à compter du printemps 2014 jusqu'au 31 mars 2018.

Ces travaux auront lieu dans les secteurs des municipalités suivantes :



- Amherst
- Chute-Saint-Philippe
- Ferme-Neuve
- Harrington
- Kiamika
- La Conception
- La Macaza
- La Minerve
- Labelle
- Lac-du-Cerf
- Lac-Saint-Paul
- Lac-Supérieur
- L'Ascension
- Montcalm
- Mont-Laurier
- Mont-Saint-Michel
- Nominique
- Notre-Dame-de-Pontmain
- Notre-Dame-du-Laus
- Rivière-Rouge
- Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
- Sainte-Anne-du-Lac
- Sainte-Lucie-des-Laurentides
- Saint-Faustin-Lac-Carré
- Val-des-Lacs
- Wentworth-Nord
- Les territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle
- Les territoires non organisés de la MRC de Matawinie

La présente consultation a pour but de recueillir les commentaires concernant la planification proposée. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

La Commission des ressources naturelles et du territoire de la Conférence régionale des élus des Laurentides a reçu le mandat du Ministère d'organiser la consultation. Elle tiendra deux rencontres d'information :

Le mardi 22 avril à 19 h
MRC des Laurentides
Salle du conseil
1255, chemin des Lacs
Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec
J0T 1J2

Le jeudi 24 avril à 19 h
Auberge L'Étape, salle 350
265, boulevard Albiny-Paquette
Mont-Laurier, Québec
J9L 1K3

Un représentant du Ministère y présentera les plans et répondra aux questions du public.

Vous pourrez consulter les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des unités d'aménagement 061-51, 061-52, 064-51 et 064-52 :

- Dans Internet : www.mrn.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp

- Au bureau de la Commission des ressources naturelles et du territoire :

- Site internet : www.crntl.qc.ca

- Par courriel : crntl@crelaurentides.qc.ca

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h, ou sur rendez-vous, en téléphonant au 819 623-4578
440, boulevard Albiny-Paquette, bureau 104
Mont-Laurier, Québec J9L 1K6

- Aux bureaux du ministère des Ressources naturelles :

- Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, sur rendez-vous seulement.

142, rue Godard
Mont-Laurier, Québec J9L 3T7
819 623-5781

289, route 117, bureau 1
Mont-Tremblant, Québec J8E 2X4
819 425-6375

IMPORTANT : Pour formuler un commentaire ou discuter d'un point particulier des plans, vous devrez le faire par écrit, en précisant vos préoccupations, au plus tard le 9 mai 2014.



Québec

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Consultation publique : Présentation des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des travaux non commerciaux des unités d'aménagement 061-51, 061-52, 064-51 et 064-52

Mont-Laurier, le 16 avril 2014. – La Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides, par l'entremise de la Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides, tient à vous informer de la tenue d'une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) des travaux non commerciaux préparés par le ministère des Ressources naturelles (MRN) pour le territoire public des Laurentides.

Les travaux sylvicoles non commerciaux incluent des travaux de plantation, de préparation de terrain, de débroussaillage, d'éclaircie précommerciale, d'égagage, etc.

Ces travaux auront lieu sur des terres publiques situées dans divers secteurs des MRC Antoine-Labelle, Argenteuil, Laurentides, Matawinie et Pays-d'en-Haut.

La consultation publique a débuté le 11 avril 2014 et sera d'une durée de 25 jours. Elle prendra fin le 9 mai 2014. Deux rencontres d'information publique auront lieu au début de la consultation publique. Nous invitons les personnes intéressées à venir consulter les PAFI et discuter de ceux-ci avec les représentants du MRN et de la Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides.

Le mardi 22 avril 2014 à 19 h

MRC des Laurentides

Salle du conseil

1255, Chemin des Lacs

Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2

Le jeudi 24 avril 2014 à 19 h

Auberge l'Étape, salle 350

265, boulevard Albiny-Paquette

Mont-Laurier (Québec) J9L 1K3

Un représentant du Ministère y présentera les plans et répondra aux questions du public.

Vous pourrez consulter les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des unités d'aménagement 061-51, 061-52, 064-51 et 064-52:

- Dans Internet : www.mrn.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp
- **Au bureau de la Commission des Ressources naturelles et du Territoire :**
- Site internet : www.crntl.qc.ca
Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h, ou sur rendez-vous, en téléphonant au 819 623-4578
440, boulevard Albiny-Paquette, bureau 104
Mont-Laurier, Québec J9L 1K6 Par courriel : crntl@crelaurentides.qc.ca

- **Aux bureaux du ministère des Ressources naturelles :**

Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, sur rendez-vous seulement.

142, rue Godard
Mont-Laurier, Québec J9L 3T7
819 623-5781

289, Route 117, bureau 1
Mont-Tremblant, Québec J8E 2X4
819 425-6375

IMPORTANT : Pour formuler un commentaire ou discuter d'un point particulier des plans, vous devrez le faire par écrit, en précisant vos préoccupations, au plus tard le 9 mai 2014.

- 30 -

Source : M. Jacques Supper
Directeur
(819) 623-4578, poste 222

CONSULTATION PUBLIQUE

Sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des travaux non commerciaux des unités d'aménagement de la région des Laurentides

**Le mardi 22 avril 2014, MRC des Laurentides
Saint-Faustin-Lac-Carré**

Sont présents à titre de représentant du ministère des Ressources naturelles :

- Mme Any Gagnon, ing.f., unité de gestion, Mont-Tremblant, MRN
- M. Martin Lapointe, unité gestion, Mont-Tremblant, MRN

Sont présents à titre de représentant de la Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides :

- M. Jacques Supper, directeur de la CRNTL
- Mme Annie Mercier, ing.f. analyste, CRNTL

Vingt (20) personnes sont présentes, la liste de présences apparaît en annexe.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Ouverture de la rencontre
2. Présentation des participants
3. Déroulement de la consultation
4. Rôles respectifs des divers intervenants dans le cadre du nouveau régime forestier
5. Présentation des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des travaux non commerciaux des UA 61-51, 61-52, 64-51 et 64-52
6. Période d'échange
7. Échéancier de la mise en œuvre des travaux forestiers
8. Échéancier de la consultation publique
9. Varia
10. Période de questions

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jacques Supper, directeur de la Commission des Ressources naturelles et du Territoire, ouvre la séance, il est 19 h 05.

2. PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

Un tour de table est fait, les participants se présentent à tour de rôle.

3. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

M. Jacques Supper mentionne que la consultation vise à échanger sur les diverses préoccupations des participants à l'égard des propositions de travaux sylvicoles non commerciaux. Deux présentations seront faites. Par la suite, une période d'échange suivra et des échanges individuels sur les divers chantiers seront possibles.

4. RÔLES RESPECTIFS DES DIVERS INTERVENANTS DANS LE CADRE DU NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

M. Jacques Supper situe la démarche de consultation et le rôle dévolu à la CRNTL selon la politique de consultation publique du MRN. Il présente un diaporama intitulé *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. La présentation consiste entre autres à expliquer les rôles et les mandats des divers intervenants tels que :

- Le Ministère des Ressources naturelles (MRN) et de ses composantes
 - . La direction générale en région (DGR)
 - . Le bureau du forestier en chef (BFEC)
 - . Le bureau de mise en marché des bois (BMMB)
- La Conférence régionale des élus (CRÉ) et
- La Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides (CRNTL)
- La Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)
- Le bénéficiaire de garanties d'approvisionnement (BGAF)
- L'enchérisseur
- L'entreprise d'aménagement forestier
- Rexforêt

5. PRÉSENTATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS DES TRAVAUX NON COMMERCIAUX DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT 61-51, 61-52, 64-51 ET 64-52

Mme Any Gagnon et M. Martin Lapointe du MRN fontt une présentation sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des travaux non commerciaux.

Ils présentent les types de travaux de remise en production et les travaux concernant certains peuplements en régénération. Ces travaux pourraient se réaliser durant la période débutant en 2014 et se terminant en 2017.

Certains commentaires sont exprimés en cours de présentation.

6. PÉRIODE D'ÉCHANGE

- M. Gilles Séguin, de la MRC des Laurentides exprime des préoccupations concernant la préparation de terrain et le risque de décapage du sol lors de certains travaux mécanisés.
- M. Réjean Marleau de l'ARTLL demande si des études ont été réalisées sur les effets de ces travaux sur la faune.
 - Mme Any Ganon lui mentionne que la planification est réalisée dans le cadre de l'aménagement écosystémique par une équipe multidisciplinaire de biologistes et d'ingénieurs forestiers.
- M. Claude Alexandre Carpentier, membre de la Coalition pour la préservation du mont Kaaikop abonde dans le sens de M. Marleau en déplorant une absence d'étude complète sur les impacts anticipés sur la faune lors de la planification du MRN.
- Mme Manon René de Cotret, du regroupement de ski de fond Laurentides exprime des préoccupations concernant la prise en compte de la présence de réseaux linéaires de sentiers récréatifs. Elle mentionne que ces réseaux sont souvent méconnus et qu'ils devraient tout de même être pris en compte lors de la planification forestière.
 - Mme Any Gagnon lui mentionne l'intérêt d'enregistrer auprès du MRN, ces sentiers.
 - M. Jacques Supper rappelle que la connaissance de ces réseaux de sentiers récréatifs de sport non motorisé est incomplète puisque beaucoup de sentiers n'ont pas fait l'objet de demande de droits auprès du MRN.
- M. André Genest, maire de Wentworth, demande des précisions sur les travaux planifiés à proximité du lac Canard. Il exprime un certain étonnement puisqu'aucune récolte n'a eu lieu et que le chantier n'a pas encore été traité en TGIRT.
 - Mme Any Gagnon mentionne que la consultation vise à établir une banque de chantiers pour 4 ans et que ceux-ci sont à des stades de planification

variables. Certains ne seront pas réalisés, mais il est d'intérêt de connaître le plus rapidement les préoccupations des individus et des organismes intéressés.

- M. Réjean Marleau veut connaître les modalités d'application du mécanisme de règlement des différends
 - M. Jacques Supper lui explique les modalités.
- M. Réjean Marleau veut savoir comment les commentaires émis seront traités.
 - Il lui est recommandé d'utiliser le site interactif du MRN. On mentionne que si la préoccupation vise un élément spécifique d'un chantier, il sera pris en compte, toutefois si le commentaire vise les concepts de l'aménagement écosystémique, de la Stratégie d'aménagement durable des forêts ou autres éléments à portée générale, ces modifications sont plus complexes et impliquent potentiellement des modifications de loi, règlement et autres et ne sont plus de la compétence de la CRNTL ou des TGIRT.
- Des commentaires sont émis concernant la vulgarisation insuffisante de l'information et de la légende utilisée sur les cartes qui porte à confusion.
- D'autres interventions ou commentaires généraux sont apportés concernant la forêt privée. Les délais de réalisation des travaux de remise en production après la coupe forestière, l'harmonisation des usages.

7. ÉCHÉANCIER DE LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX FORESTIERS

Mme Any Gagnon rappelle que les travaux pourront se réaliser de la saison 2014 jusqu'à la fin de la saison 2017.

8. ÉCHÉANCIER DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

M. Jacques Supper rappelle que la consultation a débuté le 14 avril et se termine le 9 mai 2014.

Le rapport de la consultation publique sera adopté lors de la prochaine séance de la Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides prévue le 3 juin prochain.

Il invite les intéressés à utiliser le questionnaire sur le site web du MRN. Les commentaires manuscrits sont acceptés, le compte rendu de la rencontre sera également analysé.

9. VARIA

Aucun autre sujet n'est ajouté au varia.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées par les intervenants ont été incluses dans les points précédents.

Suite à la fin de la période de questions, M. Jacques Supper lève la rencontre, il est 21 h 10. Il invite les participants à consulter les documents cartographiques en compagnie des représentants du MRN.

La période d'échange individuelle se termine à 21 h 35.

Nom de l'évènement : Consultation publique « Présentation des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des travaux non commerciaux »

Date : Le mardi 22 avril 2014

Lieu : À la MRC des Laurentides, salle du Conseil

Nom	Organisme	Signature
1. André Bonest	Mou. Westworth-Wood	André Bonest
2. Yvon Rodicoultch	St Laurent	Yvon Rodicoultch
3. Serge Chenier	Chenier St-Luc	Serge Chenier
4. C.A. CARPENTIER	COMUNON KAAIKOP	C.A. Carpentier
5. Brigitte Desrochers	conseil St-Luc	Brigitte Desrochers
6. Maurice Poulin	Conseil St-Luc	Maurice Poulin
7. Robert Gravel	Coalition Kaaikop	Robert Gravel
8. Gabriel Normandeau	Citoyen	Gabriel Normandeau
9. Liene Normandeau	CITOYEN	Liene Normandeau
10. Chelsea Archaubault	AGIR pour la diable	Chelsea Archaubault
11. Marion René de Corret	BSFL	Marion René de Corret
12. Gilles Saguin	MRCH	Gilles Saguin
13. Ariane Tremblay	AGIR pour la Diabte	Ariane Tremblay
14. Melanie Vanier	Cinterval	Melanie Vanier
15. Daniel Lepage	INTERVAL	Daniel Lepage
16. Guilhem COLOMBE	GCDSF	Guilhem COLOMBE
17. ALEXANDRA VERNER	CITOYENNE	Alexandra Verner
18. Raymond Ray	ARTLL	Raymond Ray
19. Regene Morlaix	AR.TLL	Regene Morlaix
20. Gabriel Lagenaix	Quebec solidaire	Gabriel Lagenaix
21. Any Gagnon		
22. Marlin		

23. Sophie

24. Anne

À remettre à Annie Mercier

19:32

CONSULTATION PUBLIQUE

Sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des travaux non commerciaux des unités d'aménagement de la région des Laurentides

**Le jeudi 24 avril 2014, Auberge l'Étape, salle 350
Mont-Laurier**

Sont présents à titre de représentant du ministère des Ressources naturelles :

- M. Georges Laferrière, chef des unités de gestion des Laurentides, MRN
- M. Daniel Leblanc, unité de gestion Mont-Laurier, MRN

Sont présents à titre de représentant de la Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides :

- M. Jacques Supper, directeur de la CRNTL
- Mme Annie Mercier, ing.f. analyste, CRNTL

Vingt-trois (23) personnes sont présentes, la liste de présences apparaît en annexe.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Ouverture de la rencontre
2. Présentation des participants
3. Déroulement de la consultation
4. Rôles respectifs des divers intervenants dans le cadre du nouveau régime forestier
5. Présentation des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des travaux non commerciaux des UA 61-51, 61-52, 64-51 et 64-52
6. Période d'échange
7. Échéancier de la mise en œuvre des travaux forestiers
8. Échéancier de la consultation publique
9. Varia
10. Période de questions

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jacques Supper, directeur de la Commission des Ressources naturelles et du Territoire, ouvre la séance, il est 19 h 05.

2. PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

Un tour de table est fait, les participants se présentent à tour de rôle.

3. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

M. Jacques Supper mentionne que la consultation vise à échanger sur les diverses préoccupations des participants à l'égard des propositions de travaux sylvicoles non commerciaux. Deux présentations seront faites. Par la suite, une période d'échange suivra et des échanges individuels sur les divers chantiers seront possibles.

4. RÔLES RESPECTIFS DES DIVERS INTERVENANTS DANS LE CADRE DU NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

M. Jacques Supper situe la démarche de consultation et le rôle dévolu à la CRNTL selon la politique de consultation publique du MRN. Il présente un diaporama intitulé *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. La présentation consiste entre autres à expliquer les rôles et les mandats des divers intervenants tels que :

- Le Ministère des Ressources naturelles (MRN) et de ses composantes
 - . La direction générale en région (DGR)
 - . Le bureau du forestier en chef (BFEC)
 - . Le bureau de mise en marché des bois (BMMB)
- La Conférence régionale des élus (CRÉ) et
- La Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides (CRNTL)
- La Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)
- Le bénéficiaire de garanties d'approvisionnement (BGAF)
- L'enchérisseur
- L'entreprise d'aménagement forestier
- Rexforêt

5. PRÉSENTATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS DES TRAVAUX NON COMMERCIAUX DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT 61-51, 61-52, 64-51 ET 64-52

M. Daniel Leblanc du MRN fait une présentation sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des travaux non commerciaux.

Il présente les types de travaux de remise en production et les travaux concernant certains peuplements en régénération. Il situe la période durant laquelle les travaux pourraient se réaliser, soit la période de 2014 à 2017.

Certains commentaires sont exprimés en cours de présentation.

6. PÉRIODE D'ÉCHANGE

- M. Alain Goupil, du lac Marquis à Chute-Saint-Philippe, considère que la remise en production du chantier Mantha sera difficile à cause du trop grand nombre de résidus forestiers notamment les empilements de résidus d'ébranchage. Après consultation des cartes sur le site du MRN, il propose d'identifier les bâtiments afin de mieux prendre en compte la proximité des activités humaines lors de la planification forestière. Il s'informe sur le suivi et le contrôle lors des travaux commerciaux notamment en ce qui a trait à la protection des cours d'eau intermittents.
- Des échanges suivent sur le processus de planification forestière.
 - M. Daniel Leblanc mentionne que les secteurs identifiés lors de la consultation ont fait l'objet de planification à grande échelle sur carte. Par la suite, une validation terrain est réalisée afin de constater le niveau de régénération naturelle du parterre de coupe, de la détermination des travaux à faire et des superficies concernées. Par la suite, le MRN confie à Rexforêt la gestion des contrats d'aménagement forestier.
- Les échanges se poursuivent sur les travaux de récolte commerciale.
 - M. Jacques Supper rappelle qu'une période spécifique de consultation est prévue sur les travaux commerciaux en septembre 2014. M. Georges Laferrière et M. Daniel Leblanc rappellent les processus de planification, les concepts d'aménagement écosystémique et le choix des prescriptions en fonction des essences et des structures de peuplement.
- Plusieurs intervenants s'interrogent sur le contrôle et le suivi.
 - M. Georges Laferrière rappelle que le MRN a toujours ce mandat et qu'au besoin l'enquêteur a le mandat d'intervenir.

- M. Normand St-Amour préconise qu'en milieu habité, la réglementation du MRN s'inspire du règlement régional d'abattage d'arbres qui prévoit notamment l'interdiction de coupe totale à 300 mètres des lacs de villégiature.
- M. Éric Paiement de Chute-Saint-Philippe souhaite une consultation accrue des municipalités puisque celles-ci ne siègent pas directement à la TGIRT, mais elles sont représentées par leur MRC.
 - Mme Lyz Beaulieu, préfète de la MRC Antoine-Labelle, rappelle que le service de l'aménagement du territoire a reçu le mandat d'assurer un lien étroit avec les municipalités.
 - M. Jacques Supper mentionne que des rencontres spécifiques sont prévues à cet effet.
- M. André Germain, président de l'Association des lacs Pérodeau et des Cornes, s'informe sur les travaux exécutés en 2012-2013 dans son secteur.
 - M. Georges Laferrière apporte des compléments d'information. Il s'agit d'une coupe partielle qui ne devrait pas faire l'objet de reboisement sauf les places de garde et certains chemins.
 - M. Daniel Leblanc rappelle qu'une distribution d'arbres auprès des municipalités intéressées se fera avec la collaboration de la MRC Antoine-Labelle dans le cadre du mois de l'arbre.

7. ÉCHÉANCIER DE LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX FORESTIERS

M. Daniel Leblanc rappelle que les travaux pourront se réaliser de la saison 2014 jusqu'à la fin de la saison 2017.

8. ÉCHÉANCIER DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

M. Jacques Supper rappelle que la consultation a débuté le 14 avril et se termine le 9 mai 2014.

Le rapport de la consultation publique sera adopté lors de la prochaine séance de la Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides prévue le 3 juin prochain.

Il invite les intéressés à utiliser le questionnaire sur le site web du MRN. Les commentaires manuscrits sont acceptés, le compte rendu de la rencontre sera également analysé.

9. VARIA

Aucun autre sujet n'est ajouté au varia.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées par les intervenants ont été incluses dans les points précédents.

Suite à la fin de la période de questions, M. Jacques Supper lève la rencontre, il est 21 h 25. Il invite les participants à consulter les documents cartographiques en compagnie des représentants du MRN.

La période d'échange individuelle se termine à 21 h 45.

Nom de l'évènement : Consultation publique « Présentation des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des travaux non commerciaux »
Date : Le jeudi 24 avril 2014 à 19 h
Lieu : L'Auberge L'Étape, salle 350, Mont-Laurier

Nom	Organisme	Signature
1. DESJARDIN ROBERT	Lac Perreault	Robert Desjardin
2. GELMAIN, ANDRÉ	Lac Perreault (association)	André Gelmain
3. FORTIN PIERRE	ST. TAMMUS LAC	Pierre Fortin
4. Boudreau Givette	R. R.	Givette Boudreau
5. Francoise Chouinard	Conseillère Chute St Ph.	Francoise Chouinard
6. Keith Rogers	Ass Prot. Petit Lac du Conf	Keith Rogers
7. SUSAN BINGHAM	LAC-DU-CERF	Susan Bingham
8. LYZ BEAULIEU	MRCAL	Lyz Beaulieu
9. ALAIN Goupil	Chute Saint-Philippe	Alain Goupil
10. André Chevalier	Chute-St-Philippe	André Chevalier
11. JEAN GASSON	LAC ST. PAUL	Jean Gasson
12. JACQUES TRUDEAU	Ferme Trémeau	Jacques Trémeau
13. Murielle Lockell	Journal Le Courant	Murielle Lockell
14. Jean-Marc Vanier	Lac-des-Écorces	JEAN-MARC VANIER
15. Armand Gillin	Contratier Forestier	Armand Gillin
16. ERIC PATEMENT	INSPECTEUR MUNICIPAL CHUTE-SAINT-PHILIPPE	Eric Patement
17. Michel Lacorbe	Ass. Reservoir K. AMIKA	Michel Lacorbe
18. Emmanuelle Marai	MRCAL	Emmanuelle Marai
19. Carmen Petit	APRK	Carmen Petit
20. MICHEL LEMAY	APRK	Michel Lemay
21. GEORGES LAFERRIÈRE	MRN ou MFFP	Georges Laferrrière
22. DAVID LEBLANC	MRN 64	David LeBlanc

Nom de l'évènement : Consultation publique « Présentation des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des travaux non commerciaux »		
Date : Le jeudi 24 avril 2014 à 19 h		
Lieu : L'Auberge L'Étape, salle 350, Mont-Laurier		
23. Colette	Association Rev Kiamika	
24. Normand St-Amand	Chute-St-Philippe	
25. Michel Adrien	Mont-Laurier	
26. Anne		
27. Jacques		
28.		
29.		
30.		
31.		
32.		
33.		
34.		
35.		
36.		
37.		
38.		
39.		
40.		
41.		
42.		
43.		
44.		
45.		

Commentaires pourvoies consultation travaux non-commerciaux 64-51

Général

Il est très difficile de faire des commentaires lorsque l'on ne sait pas le type de travaux sera réalisé. Le regroupement des différents travaux en 2 familles complexifie la démarche. Les pourvoies nous posent des questions et nous ne sommes pas en mesure de répondre adéquatement.

Nous remarquons aussi des anomalies dans les traitements proposés comme par exemple le cas du chantier Revelstone. On retrouve des travaux de la famille TCPR (peuplement régénéré dans un chantier qui a été récolté à l'hiver 2012. Comment peut-il être prêt à un pré-com ou même un dégagement. En plus il s'agit de coupe partielle. Il y a aussi le cas du chantier Saint-Denis qui se trouve avoir aussi été buché en 2012-2013 et qui est prescrit TCPR plutôt que TCRP.

Tenir compte des périodes de chasse inscrite dans les ententes des TGIR soit dans le cas des pourvoies pour l'ours noir, l'orignal et le chevreuil.

Avertir la pourvoie 2 semaines avant le début des travaux tel que mentionné dans les ententes des TGIR.

Aucune préparation de terrain, de débroussaillage et de dégagement de plantations dans les bandes de 20 m de tous les cours d'eau cartographiés intermittents et de tous les cours d'eau non cartographiés qui sont des tributaires de plans d'eau, de rivière ou ruisseau à omble de fontaine. Ceci fait suite au constat réalisé par l'APL et la RZHL dans un projet de la FFQ.

Plusieurs chantiers se retrouvent touchés par l'agrandissement des aires protégées. (Gens de terre, Lac Marie).

Commentaires par chantier

Nasigon

Laisser une bande de 20 m non-traité en bordure du chemin Bazin afin de créer une bande d'obstruction latéral pour protéger l'orignal.

Saint-Denis

Le chemin du kilomètre 21 et le chemin Lajoue détiennent maintenant une fermeture officielle. Le seul accès pour ce chantier est le chemin de l'auberge où l'on retrouve un pont avec une restriction de charge (pont du Gobin).

Certains des morceaux inscrits devront subir une préparation de terrain et un reboisement. Je tiens à vous souligner que les peuplements en présence sont en épinette ou en sapin. Le

pourvoyeur désire maintenir la composition de ces peuplements. Dans le cas du chantier hispana, des peuplements EEBP ont été reboisé en pin gris. Forestièrement parlant ce n'est pas un problème mais fauniquement oui. Le pin gris est très peu utilisé par la grande faune ce qui en résulte par une perte de superficie de qualité pour la pourvoirie. Donc la pourvoirie demande que les plants reboisés reflètent ceux d'origine et ne soit pas laissé au gré des plans qui se trouvent dans la remorque.

Canot

Le chantier Canot se retrouve dans la pourvoirie Jesmer qui est une pourvoirie par hydravion. L'entente de coupe réalisée par la Max Meilleur stipulait que le chemin était un chemin d'hiver non-carrossable. Le chemin doit rester non-carrossable et aucune tentative d'élargissement ou de dégagement ne devra être réalisée à l'intérieur des limites de la pourvoirie. Le chemin était fermé de façon non-officielle et suite à une rencontre avec les autochtones, il a été décidé d'un commun accord de rouvrir le chemin puisqu'il n'était plus praticable. Dans l'esprit de l'entente survenu, le chemin doit être maintenu non-praticable. Une opportunité se dessine lorsque la modification de limite sera acceptée.

Cloud

Le chantier cloud se retrouve dans la pourvoirie Tibériade qui est une pourvoirie par hydravion. L'entente de coupe réalisée par Radermaker stipulait que le chemin était un chemin d'hiver non-carrossable. Le chemin doit rester non-carrossable et aucune tentative d'élargissement ou de dégagement ne devra être réalisée à l'intérieur des limites de la pourvoirie.

Baker détournement

Très mauvais investissement. Il s'agit de peuplement de bouleau à papier et d'érable rouge qui sortiront dans environs 20 ans pour des peuplements de pâte. De réaliser un détournement de 100 arbres à l'hectare est injustifié car lors de la coupe final, ces arbres ne seront pas contourné et passeront avec le reste du bouleau à pâte. De plus l'appellation de ces peuplements suppose que le traitement final sera une CR.

Ballard détournement

Même situation que le Baker détournement. En plus, les travaux sont à moins de 100 m du chalet du lac Sapin.



RÉGIONALE DES ZECs HAUTES-LAURENTIDES

C.P. 11, MONT-LAURIER, Qc, J9L 3G9

TÉL 819 623 5447

LESUEUR, MAZANA, MAISON-DE-PIERRE,
MITCHINAMECUS, NORMANDIE, PETAWAGA

Mont-Laurier le 9 mai 2014

CRNTL

a/s M. Jacques Supper

440, boul. Albiny-Paquette, bureau 104

Mont-Laurier (Québec)

J9L 1K6

Jacques,

Voici nos commentaires suite au dépôt de la consultation publique sur la planification des travaux non commerciaux

Tributaires à omble de fontaine

Aucune préparation de terrain, de débroussaillage et de dégagement de plantations dans les bandes de 20 m de tous les cours d'eau cartographiés intermittents et de tous les cours d'eau non cartographiés qui sont des tributaires de plans d'eau, de rivière ou ruisseau à omble de fontaine.

Autres préoccupations

- Identifier les chemins pour lequel des travaux seront nécessaires pour accéder aux sites à entretenir et informer chaque CA de Zec
- Identifier les zones d'aménagements intensifs choisis (AIPL retenu).
- Aucun travail sylvicole à moins de 200 m des campings sans consentement écrit de la zec. Une entente préalable quant à la date et la durée des travaux est nécessaire.
- Les travailleurs qui hébergeront sur le territoire de la zec devront se rapporter à l'entrée de la Zec au moins une fois au poste d'accueil et identifier les sites retenus et la durée du séjour.
- Les arbres et arbustes coupés devront être retirés des chemins durant les travaux

Le mécanisme de communication devra s'appliquer à l'ensemble des intervenants et notamment à Rexforêt.

Aucun travail sylvicole dans les sites d'aires protégées à l'étude.

En espérant que ces commentaires seront tenus en compte.

Au plaisir

Jean-Marc Bélanger
Président



La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop ... d'un naturel invitant !

Sainte-Lucie-des-Laurentides

Vendredi le 9 mai 2014

Par courriel

Au soin de Monsieur Jacques Supper, directeur général de la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL)

OBJET : Principales préoccupations de Ste-Lucie-des-Laurentides et de la Coalition pour la Préservation du mont Kaaikop suite à la consultation de la CRNTL sur les travaux forestiers non commerciaux des unités d'aménagements 061-51.

Nous observons que le réseau hydrique en place est peu visible et que certains cours d'eau sont non-répertoriés ou souvent inexistantes sur les cartes de consultation.

Lac Lajeunesse:

Cette zone visée est très fragile, tel que mentionné au mémoire de la Coalition en page 28. Validé par des observations subséquentes de travaux forestiers, nous avons des réserves importantes au niveau de la sylviculture en terrain très humide.

Entre le lac Lajeunesse et la lac Dufresne, il n'y a pas de possibilités d'interventions sans dommages importants pour l'écosystème. La communication entre le bassin versant de la rivière Dufresne et le bassin versant de la rivière du Nord est critique au niveau hydrique à cet endroit. Ce secteur touche à trois rivières différentes et le peu de couvert résineux restant à ce jour est nécessaire à la survie de nombreuses espèces. Les animaux ne peuvent se reproduire et survivre avec simplement 30m de résineux aux pourtours des cours d'eau, alors que ce bassin était jusqu'en l'an 2000, écologiquement si riche.

Lac Vaillancourt:

Cette section est situé dans le corridor faunique qui préoccupe la Coalition ainsi que la Communauté Mohawk. Le directeur régional du MRN section Laurentides, Monsieur André B. Lemay, est au courant de cette situation. Le Chef Martin Leborgne du Conseil de Kanhawake, a clairement exprimé cette importante préoccupation le 2 mai lors d'une réunion entre la Coalition et le MRN.

Selon l'annexe 3 du PAFIT: FHVC/ UAF 061-51, page 46, Ms. Meloche de Kanhawake, le 7 juin 2011, suite aux consultations publiques: "Wants protection zone around Tioweroton Territory. Le MRN répond " Une zone de 500m autour de Tioweroton a été ajoutée comme une FHVC. En page 31, voir le résultat des modalités d'interventions et de suivis établis par le MRN dans le même document. À ce jour selon le Conseil Mohawk, ces modalités de consultations ne furent pas respectées ni les limites d'exploitations forestières antérieures pour leur territoire.

Il est fortement recommandé que les techniciens du MRN visitent les secteurs visés par les travaux forestiers non commerciaux sur ce territoire avec un mandataire de la municipalité de Ste-Lucie-des-Laurentides pour valider et évaluer sur le terrain la situation actuelle des exploitations forestières antérieures et celles anticipées par le MRN.

En terminant, voici un extrait du mémoire de la Coalition (p.37) concernant la préoccupation des ancêtres concernant la préservation : "Entre 1930 et 1960, 4 moulins à scie ont été en activité au village de Sainte-Lucie. Les responsables de l'exploitation de nos forêts ont porté une attention particulière au corridor faunique et aux milieux humides. Ce qui a grandement contribué aujourd'hui à léguer à tous une région régénératrice de peuplements forestiers et fauniques exceptionnels. Continuons en ce sens... »

Serge Chénier

Annie Dufort

Serge Hayman

c.c.

André B. Lemay, Directeur général, Dir. rég. de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval- Lanaudière-Laurentides, ministère des Ressources naturelles

Ramez Ayoub, président CRÉ Laurentides

Bernard Lapointe. président CRNTL et Jacques Supper, directeur-général CRNTL